

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 31 (1923)

Heft: 3

Rubrik: Don à la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le programme détaillé de cette assemblée n'est point encore fixé; il comportera des sujets présentés par le Comité international et d'autres que proposeront les sociétés de la Croix-Rouge. Dans les premiers, signalons les:

rappports du Comité international sur les fonds qu'il administre;

rappports sur la période 1921-1922 pour les activités de guerre ou d'après-guerre, et pour les activités de paix;

le projet du sénateur Ciruolo, président de la Croix-Rouge italienne, tendant à la constitution de fonds internationaux pour parer aux calamités publiques.

La Belgique présentera un rapport sur les « Mesures à prendre contre l'usage exagéré de l'insigne de la Croix-Rouge » (combien nécessaire!).

Enfin, parmi les tractanda, une question sera étudiée, question de primordiale importance: le rapprochement organique du Comité international de Genève et de la Ligue des Croix-Rouges dont le siège a été dernièrement transféré à Paris.

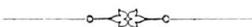
Comme en 1922, la conférence se tiendra à l'Université de Genève, et la séance inaugurale a été fixée au mardi 28 août 1923.



Don à la Croix-Rouge suisse

Les revenus du fonds *Impératrice Shôken* (japonais) ont atteint environ fr. 25 000 en 1922. Onze sociétés nationales de la Croix-Rouge ont demandé de pouvoir bénéficier d'allocations de ce fonds en vue

de leurs œuvres de paix. Le Comité international a répondu favorablement à toutes ces Croix-Rouges et a fait remettre à la Croix-Rouge suisse la somme de **fr. 2000.**



Introduction de l'air dans l'école

Plusieurs sections de la Croix-Rouge suisse se sont associées à la lutte contre la tuberculose; elles apprendront avec intérêt que la Croix-Rouge américaine vient de créer aux Etats-Unis, en France et dans quelques autres pays des classes de plein air. Elle a ainsi pris les devants en fournissant une aide matérielle aux écoles de la forêt et en popularisant cette idée hygiénique de sortir les écoliers de leurs quatre murs pour leur faire faire leurs études en plein air, autant que possible.

En juin 1922 a eu lieu à Paris le premier congrès international des écoles en plein air. S'il est vrai qu'on abuse de nos

jours des congrès et des conférences, si un grand nombre de ces réunions paraissent d'une utilité douteuse, il est certain que les résolutions votées à Paris, au mois de juin, sont d'un intérêt capital, vital pour une foule d'élèves:

« Considérant la nécessité impérieuse de sauver la race en luttant immédiatement contre la tuberculose et la dépopulation; considérant que le séjour dans les taudis, ou que l'habitation exigüe ainsi que la longueur de la journée scolaire, en vase clos, exercent sur la jeunesse une influence déprimante et néfaste,..... adopte la classification et les définitions suivantes: